

Berne, 24 janvier 2025

Révision des bases relatives à l'enseignement de la culture générale dans la formation professionnelle initiale

Information succincte 10

Dossier reporté

Suite à la consultation, quelques enseignants se sont exprimés dans les médias pour critiquer tout particulièrement le remplacement de l'examen final écrit par un travail final qui comprend une présentation et un entretien approfondi (examen oral). Ils estiment que les nouvelles dispositions ne sont pas orientées vers l'avenir. La presse et les milieux politiques se sont fait l'écho de ces critiques. Ce relais médiatique a amené la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) à discuter de l'examen final de culture générale lors de sa séance de novembre 2024. Quant à la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États (CSEC-E), elle a aussi mis le projet « Culture générale 2030 » à son ordre du jour de février 2025.

Le dossier est donc en suspens, raison pour laquelle l'édiction (prévue pour fin janvier 2025) de l'ordonnance concernant les conditions minimales relatives à la culture générale ainsi que du plan d'études cadre qui s'y rapporte, de même que la publication du manuel national pour l'élaboration des plans d'étude école, sont repoussées. L'entrée en vigueur de l'ordonnance reste cependant prévue pour l'année scolaire 2026/2027.

Publication du rapport sur les résultats de la consultation

Le rapport sur les résultats de la consultation a été publié par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Toutes les prises de position et données communiquées dans ce contexte y sont exposées en toute transparence.

Le groupe d'accompagnement a été informé de l'état actuel du projet lors de la séance du 9 janvier. Le SEFRI l'a tout d'abord mis au courant des derniers développements en lien avec les séances de la CSEC-N et de la CSEC-E. La question du report de l'édiction de l'ordonnance a ensuite été abordée. Dans un second temps, les membres du groupe d'accompagnement ont été invités à s'exprimer sur les adaptations de l'ordonnance et du plan d'études cadre que le SEFRI a proposées sur la base des prises de position lors de la consultation.

Le groupe d'accompagnement maintient son soutien au projet d'ordonnance. Ce soutien vaut tout particulièrement pour les deux points centraux que sont premièrement les modalités de la nouvelle procédure de qualification, en d'autres termes l'abandon de l'examen final écrit au profit d'un travail final comprenant une présentation et un entretien approfondi (examen oral), et deuxièmement la proposition de compromis consistant à supprimer la possibilité de déroger à l'ordonnance.

Mise en œuvre en cours dans les cantons

La mise en œuvre coordonnée et contraignante au niveau national des bases révisées ainsi que le déploiement de l'assurance qualité dans

l'enseignement de la culture générale incombent aux cantons. Il en découle les actions suivantes :

- *Nomination des responsables cantonaux* : les cantons ont désigné leurs responsables de projet « Culture générale ». Ces responsables ont pour mission de mettre en œuvre les bases révisées dans leur canton respectif.
- *Organisation de séances d'information à l'intention des responsables cantonaux* : la CSFP va organiser en collaboration avec le SEFRI, la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP) et les hautes écoles pédagogiques (HEP) des séances d'information à l'intention des responsables cantonaux. Étant donné que les discussions menées au niveau politique sont toujours en cours, les séances prévues en février et mars – et à l'occasion desquelles le manuel national pour l'élaboration des plans d'étude école devait être présenté – ont été repoussées. La codirection de projet a l'intention de communiquer les dates des séances d'information fin février 2025.
- *Discussions sur les recommandations de la CSFP* : les organes de la CSFP discutent actuellement des recommandations de la CSFP ainsi que du mandat de création d'un organe/groupe de travail au niveau national pour permettre aux cantons de mettre en œuvre le plan d'études cadre, de développer l'enseignement de la culture générale et de déployer l'assurance-qualité de celui-ci de manière coordonnée et contraignante.
- *Présentation de la révision par la codirection de projet* : la codirection de projet profite des occasions qui lui sont données pour présenter la révision menée dans le cadre du projet « Culture générale 2030 ». Elle a ainsi pris part à des rencontres de divers organes (par ex. de l'Union Suisse de l'Enseignement des Branches Générales) et a notamment tenu un stand d'information lors de la dernière Conférence d'automne du SEFRI sur la formation professionnelle, qui s'est déroulée le 12 novembre 2024 au Kursaal de Berne.